



# Stratégie nationale aires protégées

## quelle contribution à sa déclinaison à l'échelle départementale ?



**PRÉFET  
DE L' AISNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# La SNAP c'est quoi ?

## Stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP)

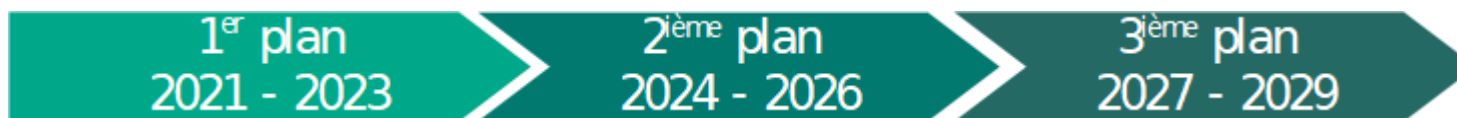
### Une stratégie pour les aires protégées :

→ Le 11 janvier 2021, le président de la république annonçait l'adoption d'une stratégie nationale pour les aires protégées à horizon 2030

→ Une stratégie inscrit dans la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (article L.110-4 du Code de l'environnement)

→ Un total de 7 objectifs et de 18 mesures ayant vocation à étendre le réseau des aires protégées mais aussi à améliorer son efficacité

→ 3 plans d'actions nationaux successifs pour assurer sa mise en œuvre, devant être déclinés à l'échelon régional





# La SNAP c'est quoi ?

## Stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP)

### Un objectif quantitatif largement médiatisé :

→ Développer un réseau d'aires protégées résilient aux changements globaux : **30 %** du territoire national placés sous protection dont **10 %** sous protection forte (actuellement respectivement **23,8** et **1,8%**)

### Six objectifs qualitatifs moins connus :

- Accompagner la mise en œuvre d'une gestion efficace et adaptée du réseau
- Accompagner des activités durables au sein du réseau
- Conforter l'intégration du réseau dans les territoires
- Inscrire le réseau français dans une gouvernance mondiale
- Un réseau pérenne
- Conforter le rôle des aires protégées dans la connaissance de la biodiversité



**PRÉFET  
DE L' AISNE**

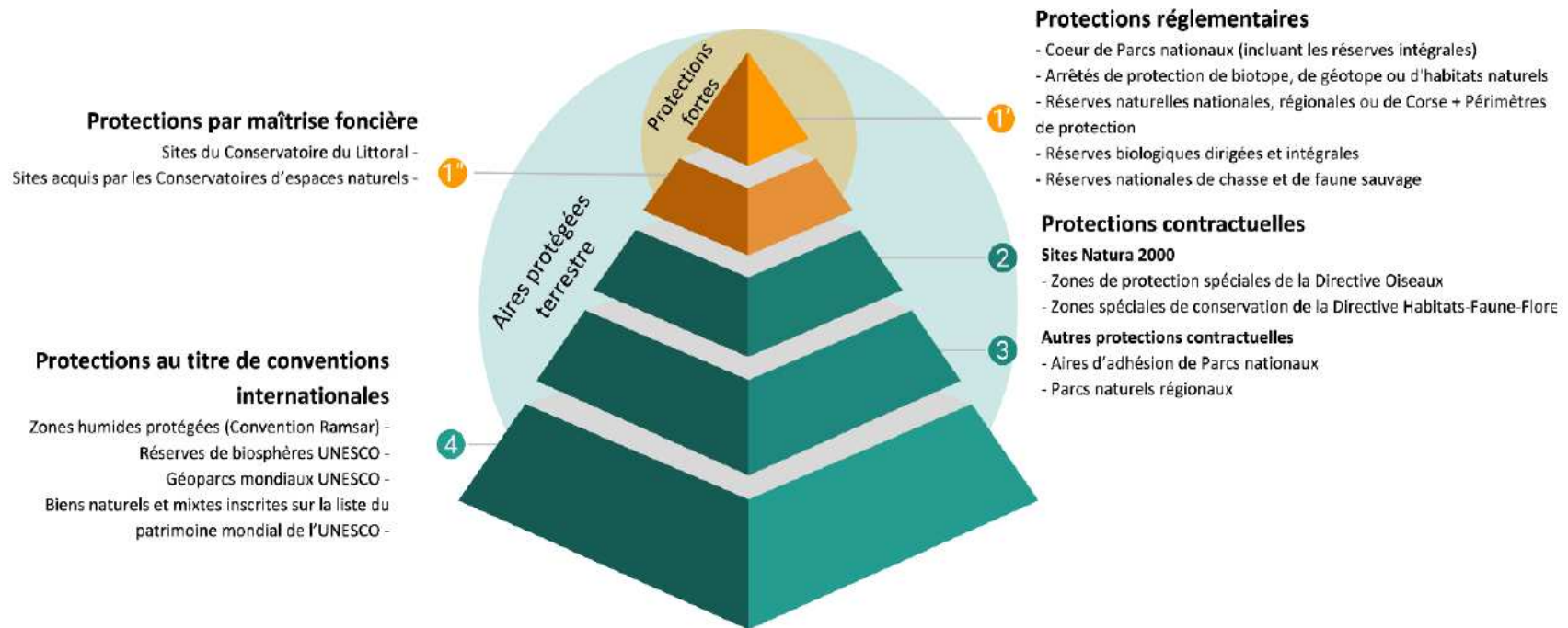
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*





# La SNAP c'est quoi ?

## Aires protégées, de quoi parle t-on ?



Source : Léonard, L. Wirrè, I. Rouveyrol, P. Hérard, K. 2020. Représentativité et lacunes du réseau d'aires protégées métropolitain terrestre ou regard des enjeux de biodiversité. UMS PatriNar, Paris, 82p.

**Mais des précisions réglementaires récentes :** Décret n°2022-527 du 12 avril 2022 pris en application de l'article L.110-4 du Code de l'environnement et définissant la notion de protection forte et les modalités de la mise en œuvre de cette protection



**PRÉFET  
DE L' AISNE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité



# La SNAP c'est quoi ?

## Les zones de protection forte (terrestre)

**Sont reconnus comme des zones de protection forte :**

- Les cœurs de parcs nationaux
- Les réserves naturelles
- Les arrêtés de protection (biotope, géotope ou habitats naturels)
- Les réserves biologiques intégrales

**Peuvent être reconnus sur la base d'une analyse au cas par cas :**

- Les ORE
- Les zones humides d'intérêt particulier (L.211-3 du CE)
- Les cours d'eau définis au titre du L.214-17 du CE
- Les sites du Conservatoire du littoral
- Les périmètres de protection des réserves naturelles
- **Les sites classés**
- Les sites du Conservatoire d'espaces naturels
- Les réserves nationales de chasse et de la faune sauvage
- **Les espaces naturels sensibles**
- Les parties du littoral identifiées au titre du L.121-16 et du L.121-23 du CE
- Les forêts de protection
- Les sites du domaine foncier de l'État (DPF, forêts domaniales, sites militaires...)





# La SNAP c'est quoi ?

## Les zones de protection forte

### Comment ?

- 1° Sur la base d'une demande adressée au préfet de région du propriétaire ou du gestionnaire du site, ou du service de l'État utilisateur (foncier de l'État)
- 2° Après avis du CSRPN, du CR et des communes concernées
- 3° Approbation de la proposition de liste régionale par les ministres de l'environnement et de la mer

→ Les propositions doivent répondre à 3 critères :

- \* absence de pression exercées par des activités humaines, ou mesures de gestion ou réglementaire permettant d'éviter, de réduire ou d'en supprimer les effets ;
- \* objectifs de protection, en priorité à travers un document de gestion ;
- \* présence d'un dispositif opérationnel de contrôle des réglementations ou des mesures de gestion.



**PRÉFET  
DE L' AISNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*





# La SNAP c'est quoi ?

## Deux leviers pour contribuer à l'atteinte de l'objectif quantitatif fixé

### Étendre la part des zones de protection forte à partir de l'existant :

Solliciter les propriétaire et gestionnaires, ainsi que les services de l'État concernés afin de les inciter à formuler une demande auprès du préfet de région (pas de nouvelles réglementation, mais une reconnaissance)

### Étendre le réseau des aires protégées :

Extension d'aires existantes et création de nouvelles

Outil	Arrêtés de protection			Réserves naturelles		
	<u>APPB</u>	<u>APPHN</u>	<u>APPG</u>	<u>RNN</u>	<u>RNR</u>	Périmètre de protection
Mesures de protection	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Mesures de gestion	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non
Procédure	Habitats nécessaires à l'alimentation, la reproduction ou le repos d'espèces protégées	Sur la base d'une liste d'habitats naturels « éligibles » fixée par le ministre de l'environnement.	Un cadre général de protection fixé pour une liste départementale de sites. En second lieu, possibilité de fixer un cadre supplémentaire et spécifique à certains de ces sites	À l'initiative de l'administration ou d'une association de protection de la nature. Nécessite l'accord du propriétaire sinon décision du Conseil d'État.	À l'initiative du propriétaire ou du CR. Nécessite l'accord du propriétaire sinon décision du Conseil d'État.	À l'initiative du CR ou de l'administration. Nécessite l'accord des communes.
	Arrêté préfectoral ne nécessitant pas l'avis favorable du propriétaire.					



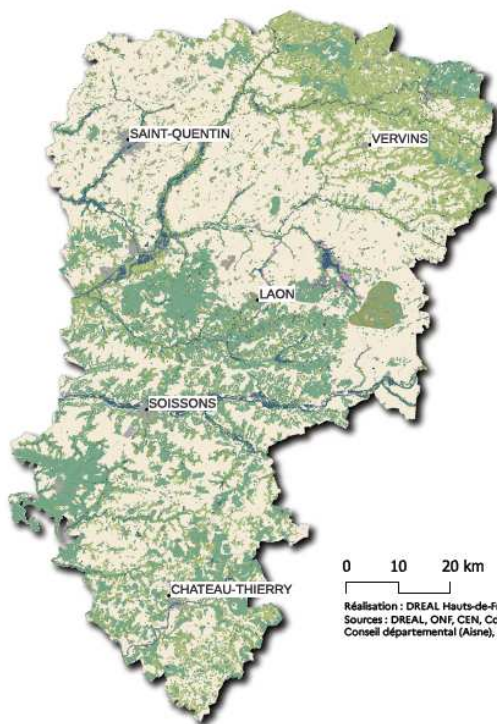
# Quelle contribution pour le département ?



## Un réel potentiel de contribution dans l'Aisne

PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Milieux naturels dans le département de l'Aisne



0 10 20 km

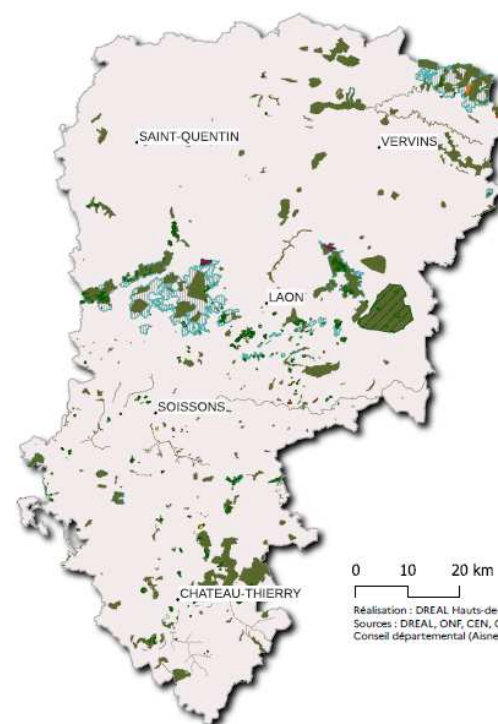
Réalisation : DREAL Hauts-de-France, 17/03/2022  
Sources : DREAL, ONF, CEN, CdL, Conseil régional,  
Conseil départemental (Aisne), INPN

### Milieux

- |                              |                 |                        |
|------------------------------|-----------------|------------------------|
| Milieux littoraux/halophiles | Prairies        | Milieux agricoles      |
| Milieux aquatiques           | Landes/pelouses | Milieux artificialisés |
| Tourbières/marais            | Forêts/fourrés  |                        |

PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Espaces protégés dans le département de l'Aisne



0 10 20 km

Réalisation : DREAL Hauts-de-France, 17/03/2022  
Sources : DREAL, ONF, CEN, CdL, Conseil régional,  
Conseil départemental (Aisne), INPN

### Espaces protégés

- |                    |
|--------------------|
| CEN (Acquisitions) |
| CEN (Autres)       |
| ENS                |
| Natura 2000        |

### Protections fortes

- |  |
|--|
| Réserves naturelle nationale                 |
| Réserve naturelle régionale                  |
| Réserves Biologiques                         |
| Arrêté Préfectoral de protection de biotopes |

PRÉFET  
DE L' AISNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# Quelle contribution pour le département ?

## Recensement des sites potentiels

La Commission départementale des aires protégées rassemble l'ensemble des acteurs du territoire concernés par ces problématiques.

Son premier objectif est de recenser les démarches portées par les différentes structures/collectivités visant à la reconnaissance d'espaces en tant qu'aires protégées bénéficiant notamment d'un niveau de protection forte et d'identifier des sites d'intérêt sur lesquelles des démarches pourraient être engagées.

Prochaine réunion plénière en mai 2023



Liberté  
Égalité  
Fraternité

# Quelle contribution pour le département ?



## Recensement des sites potentiels

Création de la RNR de Chartèves

Création d'une réserve naturelle à vocation régionale dans le cadre d'un projet d'aménagement viticole

Milieu concerné : Pelouse calcicole

Espèces protégées et menacées : Flore (*Anémone sauvage*, *Inule à feuilles de saule*, *Oprhys araignée*, *Orchis musc*), Reptiles (*Lézard vert*, *Coronelle lisse*), Papillons (*Flambé*), Chauves-souris (*Barbastelle d'Europe*), Oiseaux (*Torcol fourmilier*)

40 % des surfaces AOC versés par l'association des propriétaires + parcelles propriétés de la commune (15 ha)



PRÉFET  
DE L'AISNE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# Quelle contribution pour le département ?

## Recensement des sites potentiels Extension de la RNN de Vesles-et-Caumont

Surface : 109 Ha

Projet d'extension sur les communes de Pierrepont et Grandlup et Fay : 101Ha

Milieux concernés : flore et faune des zones humides

Propriétaires : commune et particuliers



**PRÉFET  
DE L' AISNE**

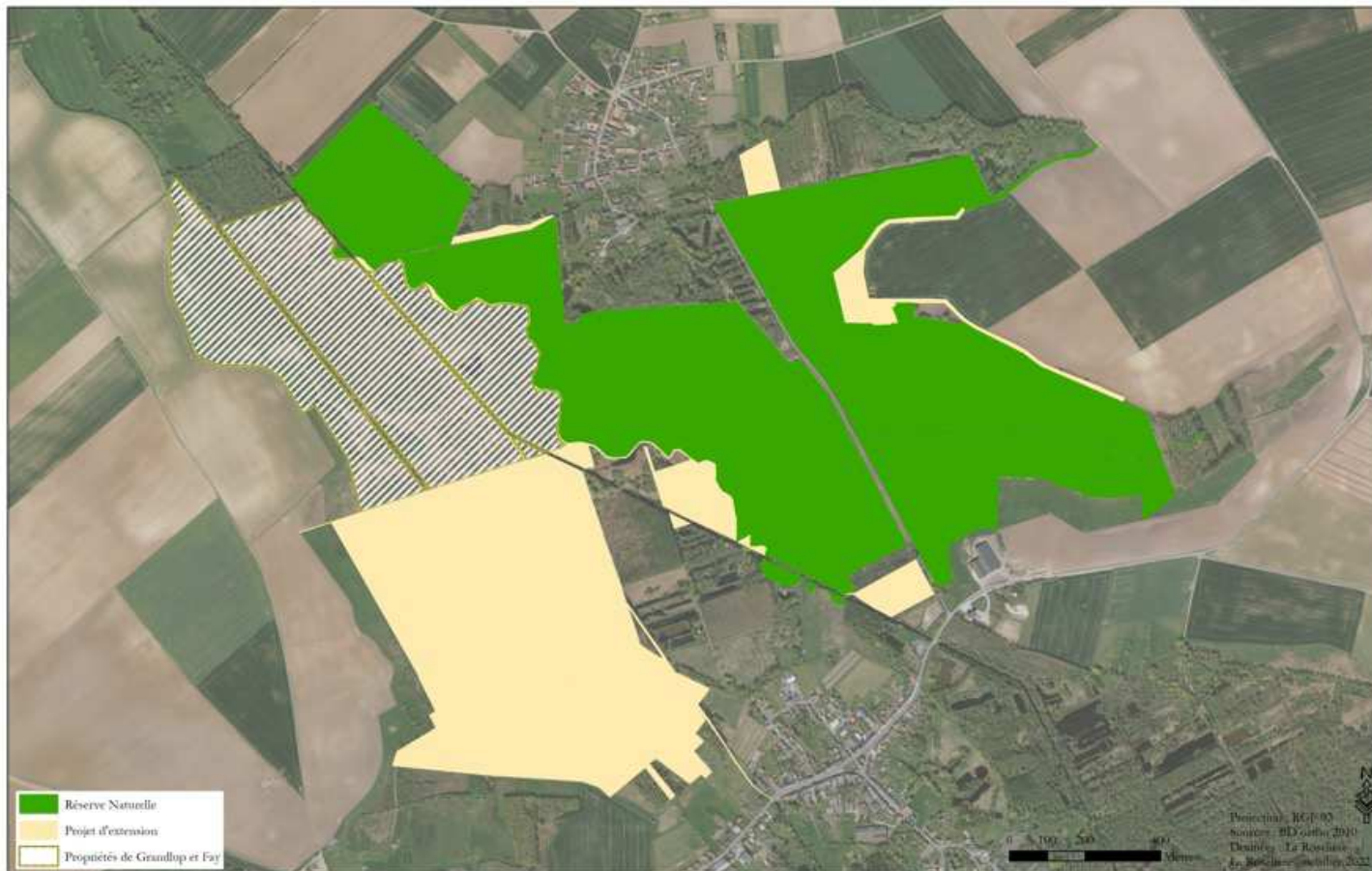
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# Quelle contribution pour le département ?



Projet d'extension du périmètre de la RNN du marais de Vesles et Caumont  
et propriétés de Grandlup et Fay



# Quelle contribution pour le département ?

## Recensement des sites potentiels

Déploiement des Arrêtés préfectoraux de protection du géotope en région

Préservation d'un site géologique à enjeux et menacé

Outil de protection réglementaire de niveau départemental : réglementer des activités susceptibles de porter atteinte à sa conservation (fouilles, prélèvements, pollution, accès et circulation des véhicules ou des personnes, etc.)

Pris à l'initiative de la commission régionale du patrimoine géologique à partir de l'inventaire géologique régional.

Etape 1 : définir une liste départementale des sites d'intérêt géologique répondant à au moins un des caractères suivants :

- constituer une référence internationale,
- présenter un intérêt scientifique, pédagogique ou historique,
- comporter des objets géologiques rares

Etape 2 : Proposer un APPG pour le site de la Sablonnière à Coigny



# Quelle contribution pour le département ?

## Recensement des sites potentiels

Déploiement des Arrêtés préfectoral de protection du géotope en région





# Quelle contribution pour le département ?

## Recensement des sites potentiels

Toutes les autres propositions sont les bienvenues .....



**PRÉFET  
DE L' AISNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*